



Tél. 05 61 81 61 42  
Fax 05 61 81 59 59

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 novembre 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 13 novembre 2022, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

**Présents :** ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - LAC Cédric - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme.

**Absents excusés :** DANIAU Jean-Louis,  
LAURENT Mélissa,  
LECABEC Véronique,  
MARQUIÉ Ghislaine,  
TESTÉ Sylvie avec procuration à RAOUL Jérôme,  
THÉRON Fabrice.

**Secrétaire de séance :** AMARGIER Stéphane.



### Ordre du jour :

1. Validation des comptes rendus du 29/09/2022 et du 06/10/2022
2. Terres du Lauragais : modification des statuts de la Communauté de Communes
3. Noël des agents 2022
4. Investissement 2022 : éclairage de la mairie et acoustique
5. Ressources humaines : protection sociale complémentaire
6. Réseau 31 : remplacement de bornes incendie
7. Programme national des ponts : mur de soutènement place Ste Germaine
8. Finances : indemnité du second adjoint
9. Logement communal : non-révision des loyers en 2022 et 2023
10. Budget communal : mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
11. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h12.

Quorum atteint : 9/15.

### **1- Validation des comptes-rendus des séances du 29/09/2022 et du 06/10/2022 : à l'unanimité des membres présents**

Les membres du Conseil valident les comptes rendus transmis préalablement à l'unanimité des membres présents.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

### **2 – Terres Du Lauragais : modification des statuts de la Communauté de Communes : délibération 30-06-2022 votée à l'unanimité des membres présents**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de communes approuvés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Terres Du Lauragais selon la Délibération N°DL-2022-121 du 27 septembre 2022 en relevant les modifications par rapport aux statuts précédents en date du 7 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les nouveaux statuts de TDL.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

### **3—Noël des agents 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir des bons d'achat à Noël aux agents communaux. Après concertation, deux bons d'achat par agent de 30 € chacun sont validés. Ils sont à valoir chez des commerçants locaux.

### **4 - Eclairage de la mairie : délibération 31-06-2022 : votée à l'unanimité des membres présents**

Monsieur le Maire rappelle que l'isolation phonique a fait l'objet d'une délibération lors d'un précédent conseil (délibération 14-03-2022) .

Il propose de valider la rénovation de l'éclairage de la mairie (le système actuel halogène est énergivore) ainsi que le devis de la Société LM ELEC d'un montant de 2018.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la rénovation et le devis présenté.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

## 5 - Protection sociale complémentaire : délibération 33-06-2022 : votée à l'unanimité des membres présents

Monsieur Le Maire présente le compte rendu du projet du CDG31 d'engager une mise en concurrence pour conclure une convention de participation en Santé et une convention de participation en Prévoyance, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire propose que la collectivité participe à cette mise en concurrence tout en sachant que l'adhésion à ces conventions de participation en Santé et en Prévoyance est facultative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la participation à la mise en concurrence.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

## 6 - Bornes incendie : point ajourné

En liaison avec RESEAU 31, Monsieur le Maire propose la rénovation des bornes incendies.

Une demande de devis a été faite à RESEAU 31 ; dans l'attente de celui-ci, le point est ajourné.

## 7 - Programme National des Ponts : mur de soutènement de la place Sainte-Germaine : délibération 35-06-2022 votée à l'unanimité des membres présents

Dans l'objectif de rénover le mur de soutènement de la place Sainte-Germaine dans le cadre du Programme National des Ponts suivant le rapport du CEREMA et face au caractère d'urgence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à faire des demandes de subventions à divers financeurs (Etat, Département, Région).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives auprès des financeurs concernés.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

## 8 - Indemnité du second nouvel adjoint : délibération 35-06-2022 votée à la majorité

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions (dans la limite des taux maximum fixés par la loi), Monsieur le Maire

demande aux membres du Conseil Municipal de voter nominativement le taux de l'indemnité du nouvel second adjoint, monsieur RAOUL.

Monsieur RAOUL s'abstient de participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du nouvel adjoint comme suit :

- M RAOUL : 10.7 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique en vigueur.

Ce taux est identique à celui voté en 2020 pour les autres adjoints.

<b>Voix pour</b>	<b>9</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>	<b>1</b>	<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

#### **9 - Non-révision des loyers du logement communal : délibération 36-06-2022 : votée à l'unanimité des membres présents**

Monsieur le Maire propose de voter la non-révision des loyers du logement communal (T3) en 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la non-révision des loyers du logement communal.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

#### **10 – Budget communal : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Sur proposition de la DGFIP et avec son accompagnement, Monsieur le Maire propose la mise en place de cette nouvelle nomenclature dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (*obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024*).

Cette nouvelle nomenclature permet plus de souplesse en facilitant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>Voix pour</b>	<b>10</b>	<b>Dont procuration</b>	<b>1</b>
<b>Voix contre</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Abstentions</b>		<b>Dont procuration</b>	
<b>Ne prend pas part au vote</b>		<b>Dont procuration</b>	

## 11 – Questions diverses

1/ Chats errants : des administrés nous informent de la présence de chats errants.

2/Empiètement sur le domaine routier : nous sommes sollicités par l'avocat de propriétaires dont le bien empiète sur le domaine public routier. Cette affaire dure depuis plusieurs années.

3/ Indisponibilité d'un agent qui demande un classement en accident de service. La commune conteste cette demande de classement.

4/ Plainte concernant l'OASIS : ce terrain au bord de la RN 813 est l'objet d'un entassement de ferraille, contenaires et maintenant de carcasses de voitures automobiles. Les services de l'Etat seront relancés afin de mettre un terme à cette situation si la réglementation n'était pas respectée.

5/ Point sur le déroulement du marché de Noël le 09/12/2022 à compter de 17h30 en collaboration avec les associations de la Commune.

Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Bruno MOUYON.

Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER.